



Unité état végétatif chronique - état pauci-relationnel (unité EVC-EPR)



★ Qu'est-ce qu'une unité EVC-EPR ?

L'unité EVC-EPR, adossée à un service de soins de suite et de réadaptation (SSR), prend en charge des personnes qui se trouvent, à la suite de lésions cérébrales, en état végétatif chronique ou en état pauci-relationnel.

★ Public cible

L'unité EVC-EPR prend en charge les personnes qui, à la sortie du coma, ont évolué vers un état végétatif chronique ou un état pauci-relationnel.

- Définition EVC : Les personnes en état végétatif sont en état d'éveil mais sans manifestation de conscience. On parle d'EVC chronique quand la situation perdure au-delà de 3 mois pour les états végétatifs d'origine médicale (anoxie cérébrale), et de 12 mois pour les états végétatifs d'origine traumatique.
- Définition EPR : Les personnes sont en état d'éveil avec un état de conscience minimale.

En terme de filière de prise en charge, les patients en état végétatif chronique et les patients en état pauci-relationnel constituent une population suffisamment homogène pour pouvoir bénéficier d'une prise en charge commune.

★ Modalités d'accès

L'admission se fait sur prescription dans le logiciel [Via-Trajectoire](#) : module sanitaire (source : trajectoire.sante-ra.fr) par une structure médicale. Elle se fait au décours d'une prise en charge en service de soins de suite et de réadaptation neurologique à la suite d'un séjour en réanimation, après transfert par un service de rééducation post-réanimation à orientation neurologique (cf. [fiche SRPR](#)).

★ Missions /activités

La mission principale de l'unité EVC-EPR est d'assurer une prise en soins globale et individualisée du patient, à la fois médicale, paramédicale, psychologique et social, afin de répondre aux besoins en soins de la personne soignée et de son entourage.

Dans cette perspective d'offre de soins, l'unité EVC-EPR a pour missions de :

- Assurer une évaluation initiale des capacités relationnelles ;
- Dispenser des soins de suite et de réadaptation dans le cadre d'un projet de soins individualisé axé sur la stimulation et la valorisation des possibilités relationnelles, ou selon l'état du patient, un projet individualisé se référant davantage au concept de « projet de vie » ;
- Prévenir les risques de complications ;
- Maintenir les liens avec l'entourage en tenant compte du contexte familial, de la situation sociale et des éventuelles mesures de protection existantes.

Le projet de soins et le projet de vie sont menés conjointement.

La prise en charge dans l'unité EVC-EPR est sans limitation prévisible de la durée de celle-ci.

★ Intervenants professionnels

Les compétences qui peuvent être disponibles au sein de l'unité EVC-EPR : médecin généraliste, médecin MPR, infirmier, aide-soignant, kinésithérapeute, orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricien, psychologue, diététicien, assistant social...

★ Autorité, financement et coût pour l'utilisateur

L'autorisation de fonctionnement de l'unité EVC-EPR est délivrée par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le financement du fonctionnement de l'unité EVC-EPR relève principalement de la tarification à l'activité (T2A).

Les frais d'hospitalisation de l'utilisateur sont pris en charge par l'assurance maladie et les mutuelles ou complémentaires santé, et le forfait hospitalier est pris en charge par les mutuelles ou complémentaires santé.

★ Références juridiques

- Circulaire DHOS/02/DGS/SD5D/DGAS n° 2002-288 du 3 mai 2002 relative à la création d'unités de soins dédiées aux personnes en état végétatif chronique ou en état pauci-relationnel ;
- Circulaire DHOS/SDO/01/DGS/SD5D/DGAS/PHAN/3 B n° 2004-280 du 18 juin 2004 relative à la filière de prise en charge sanitaire, médico-sociale et sociale des traumatisés crâniocérébraux et des traumatisés médullaires.



Pour en savoir plus

- [Rechercher une unité EVC-EPR en Ile de France dans l'annuaire de l'offre handicap neurologique*](#) (annuaire en cours de peuplement)
 - [Liste des unités EVC-EPR en Ile de France](#) (source : crftc.org)
- [*Guide d'utilisation de l'annuaire](#)

